



Division d'une parcelle de terrain non constructible

Par **annesocau**, le **28/09/2010** à **13:59**

Bonjour,rrnrnNous signons la vente d'une maison le 04 octobre. Avec la maison il y a une parcelle de terrain en indivision avec un couple non marié et dont la dame est en maison de retraite avec la maladie d'Alzheimer.rrnrnD'après la notaire, la division en peut pas se faire car la dame est en maison de retraite. rnrnQue pouvons nous faire ? Cette dame doit elle signer l'acte de vente de la maison ? Quel papier dois-je obtenir concernant cette indivision ?

Par **mimi493**, le **28/09/2010** à **14:06**

Sans la signature de la dame ou de son tuteur (attention, si elle est atteinte mentalement mais pas sous tutelle, sa signature pourra être annulée postérieurement et vous serez dans les ennuis) avec accord du juge des tutelles, il n'y aura pas de vente de la parcelle en indivision.rnToute vente de cette parcelle sans la signature des propriétaires en possession de leurs moyens serait nulle.

Par **annesocau**, le **28/09/2010** à **15:01**

Merci pour votre rapidité. Il y a 3 proprios pour une même parcelle de terrain. Les indivisionnaires sont cités dans le compromis de vente signé avec l'actuel propriétaire ; ils doivent participer à la signature ?